

Solidaires

Journal de l'Union syndicale Solidaires

FLEXIBILITÉ

LICENCIEMENTS

AUSTÉRITÉ



dessin : Der Chamanié

– Arrêtons les dégâts !

une régression sociale
historique

Accord sur la sécurisation
de l'emploi :



Super-flexibilité par de nouvelles mesures de mobilité, la généralisation de l'accord compétitivité/emploi avec baisse de salaires et augmentation du temps de travail, la dérogation au code du travail pour les plans de sauvegarde de l'emploi (PSE).

Suppression des obligations légales et conventionnelles du licenciement économique pour le patronat et suppression du droit de contestation par les salariées et les juges des causes des licenciements.

Spoliation des salariées-es par des indemnités plafonnées en cas de licenciements sans cause réelle et sérieuse.

Réduction des délais de recours des syndicats en matière de licenciements économiques collectifs et de contestation aux prud'hommes.

La logique patronale est claire : renforcer la flexibilité de la force de travail, licencier en toute impunité, poursuivre la destruction du code du travail.

**IMPOSONS NOTRE DROIT DE VETO
PAR LA MOBILISATION!**

Solidaires

Journal de l'Union syndicale Solidaires

expressions **Solidaires**

Ce 4 pages propose des informations à travailler et diffuser pour la réflexion et l'action.

Ce n'est qu'un début...

... Continuons le combat ! Tel est le message lancé par Laurence Parisot à l'ensemble du patronat. Car l'accord que les organisations patronales ont obtenu de la CFDT, la CFTC et la CGC est un formidable encouragement à poursuivre dans cette voie. D'autant que le gouvernement s'est empressé d'en valider le contenu.

Il y a longtemps que le patronat n'avait pas obtenu un texte porteur d'autant de reculs sociaux. Et celui-ci ne provient pas d'un oukase dicté par un gouvernement de droite ; non, c'est le fruit d'une « négociation » qui a duré des mois avec CGT, CFDT, FO, CFTC, CGC et d'un accord paraphé par trois de ces organisations syndicales.

Licenciements encore plus faciles et moins indemnisés, légalisation de la baisse des salaires, précarité renforcée, remise en cause d'une quantité de droits collectifs et individuels, etc. Le MEDEF en rêvait, CFDT, CFTC, CGC l'ont fait.

Le gouvernement propose de transposer cet accord dans la loi, le Parlement sera saisi dans les prochaines semaines. Dès la signature de ce texte, l'Union syndicale Solidaires a proposé une riposte unitaire aux organisations syndicales qui ont dénoncé les méfaits de l'accord (CGT, FO, FSU, Syndicat de la Magistrature, Syndicat des Avocats de France). Du matériel d'information et d'explication est également disponible : tract national, note pointant les principales mesures et leurs portées, motion pour les réunions de CE, etc. C'est maintenant sur le terrain, dans les

entreprises et les services, que nous devons assumer le débat, convaincre des dangers de cet accord, obtenir qu'il ne devienne pas force de loi.

L'Union syndicale Solidaires a la volonté d'agir pour créer les conditions d'une mobilisation la plus large contre cet accord en proposant des réunions unitaires, nationalement comme localement, aux syndicats opposés à l'accord ainsi qu'un travail avec les associations de chômeurs/chômeuses, avec Attac, Copernic et toutes les forces sociales qui ont la volonté d'empêcher cette régression sociale majeure.

Le patronat a obtenu une victoire importante par la signature de cet accord, il n'en restera pas là. C'est une brèche énorme qui vient d'être créée. Elle arrive dans un contexte où les licenciements, les suppressions d'emplois se multiplient : PSA, Virgin, Renault, Fonction publique, Sanofi, SNCF, La Poste, etc., la liste est si longue qu'elle ne peut être que très partielle. Avec cet accord, le rapport de force est très favorable aux patrons ; il y a urgence à mettre un coup d'arrêt, pour ne pas tomber dans une infernale spirale de défaites sociales, de remises en causes des moindres droits dans les entreprises et les services.

C'est bien à ce niveau que l'avenir se joue. Patronat et directions d'entreprise vont se sentir des ailes, d'autant qu'ils ont le soutien du gouvernement ; à nous de montrer qu'une chose est ce que le MEDEF obtient de responsables syndicaux complices, une autre est l'avis et la réaction des salarié-es. Multiplier les actions rassemblant un maxi-

mum de salarié-es sur nos lieux de travail, pour refuser les reculs mais aussi pour faire aboutir nos revendications, voilà comment reconstruire l'espoir collectif d'un vrai changement, voilà comment lutter concrètement contre la mise en œuvre de l'accord national de janvier 2013.

Salarié-es en activité, au chômage, en retraite, en formation, nous subissons déjà la précarité, la violence du travail, les salaires, pensions et indemnités dérisoires, les droits exorbitants des patrons, etc. Pas question d'accepter que cela empire !

La convergence des luttes est nécessaire. Mais, l'unification des luttes ne doit pas uniquement être un slogan ; il faut la construire dans la réalité quotidienne des salarié-es, à partir de mouvements collectifs existants où ce débat est posé, par exemple dans les assemblées générales dans les secteurs professionnels mobilisés.

Une de nos tâches est donc de faire connaître les luttes qui existent, et aussi de prendre notre place en leur sein. Ce n'est qu'à cette condition que ce que nous défendons, et notamment l'unité des luttes, pourra devenir la réalité. Allier la défense des intérêts collectifs et individuels des salarié-es au quotidien à la construction d'un mouvement permettant un changement profond de société, demeure d'actualité.

L'actualité nous rappelle que le patronat n'ignore pas la lutte entre classes sociales, loin de là. Ne leur laissons pas ce terrain !

« Et voilà le travail ! »

Agir syndicalement pour la santé et les conditions de travail

Il y a presque trois ans, Solidaires organisait l'initiative « Et voilà le travail » et réunissait à Paris entre cinq cent et six cent militant-es de terrain de ses syndicats, issus du privé comme du public, de petites et de grosses entreprises. Ceux-ci avaient ainsi pu échanger et débattre de leurs conditions de travail, de la santé au travail, du travail. Ces journées nationales permirent d'enclencher une dynamique qui amène aujourd'hui Solidaires à développer un réseau de militant-es autour des questions centrales de la santé au travail.

Ce réseau existe en interne avec une multiplication de formations syndicales, la mise à disposition avec un bulletin régulier d'outils et de fiches pratiques pour les militant-es, les équipes syndicales et les travailleurs. Il commence à se construire en externe aussi avec de nombreuses associations, des chercheurs, des médecins, des ergonomes, des professionnels de ces questions.

Ces réseaux servent de point d'appui à de nombreuses actions, par exemple juridiques, qui ont permis de faire progresser les droits des salarié-es. Ce réseau va continuer à se construire et à se développer dans les régions en prenant appui sur des journées régionales « Et voilà le travail ». Ce fut le cas en 2012 à Limoges en avril puis en octobre à Lyon. Cela sera le cas en 2013 à Avignon les 11 et 12 avril, à Montpellier les 23 et 24 mai, les 19 et 20 juin à Paris et les 20 et 21 juin à Rouen et au second semestre en Bretagne, Bourgogne et Nord Pas de Calais notamment.

En 2013, le syndicalisme porté par l'Union syndicale Solidaires devra conjuguer luttes pour l'emploi, pour les salaires et pour la santé des travailleurs. L'affrontement avec le capitalisme ne pourra guère se faire si nous ne sommes pas capables de lutter pour faire cesser l'exploitation de nos vies et de nos corps à son seul profit.

L'action juridique en lien avec l'action syndicale

Le syndicat Sud BPCE a obtenu en septembre 2012 devant le TGI de Lyon l'interdiction d'une organisation de travail reposant sur le benchmark, car celle-ci compromet gravement la santé des salariés. En l'espèce, le « benchmark » avait été mis en place dans l'entreprise fin 2007 dans le but d'assurer la gestion des performances du personnel.

Ce mode d'organisation est basé sur une émulation collective et permanente. En réalité, le seul objectif était de faire mieux que les autres. Les outils informatiques permettaient à tout le monde de suivre en direct, depuis chaque poste, ce que faisait chacun des commerciaux de l'entreprise. Cette « escalade » permanente dans la recherche de la performance et cette exposition constante des résultats obtenus par chaque salarié s'étaient rapidement révélées pathogènes. D'ailleurs dès 2008, les médecins du travail et l'inspection du travail pointaient les dérives de ce mode de gestion du travail, ainsi que les risques psychosociaux qu'il induisait. Ainsi le TGI de Lyon a effectivement reconnu la dangerosité d'un tel système de gestion des performances car selon lui, « il résulte de l'article L. 4121-1 du code du travail que l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique

et mentale des travailleurs, qu'il doit prévenir le risque et non intervenir a posteriori ». En outre, « il est de jurisprudence constante que l'obligation de sécurité qui repose sur l'employeur est une obligation de résultat ». De surcroît, « le juge peut interdire à l'employeur, nonobstant son pouvoir de direction, de prendre des mesures qui ont pour objet de compromettre la santé de ses salariés, qu'ainsi le juge, après avoir fait le constat qu'une organisation du travail compromet la santé des salariés, peut intervenir pour interdire sa mise en œuvre ». Pour les magistrats du TGI, l'employeur n'avait pas respecté l'obligation de résultat qui pèse sur lui, car en instaurant comme mode d'organisation du travail le benchmark, il avait gravement compromis la santé de ses salariés. Cette décision était motivée par les nombreux éléments apportés par Sud BPCE à l'appui de sa demande.

C'est une nouvelle victoire contre les employeurs qui mettent en place une organisation du travail délétère. Comme l'arrêt Snecma de 2008 et l'arrêt de la cour d'appel de Versailles de 2012 pour Renault, cette décision est de nature à fonder des actions similaires dans d'autres entreprises pour faire interdire des organisations de travail reposant sur des méthodes et des pratiques identiques.

Se former pour comprendre et agir

Un réseau en construction

Dans un premier temps Solidaires lance des formations de formateurs-trices « Prise en charge syndicale des Risques psycho sociaux » en septembre 2010. Ce module interprofessionnel de formation de 2 jours est déployé fin 2010 et en 2011 et rencontre un important succès. Afin de couvrir un maximum de régions, une seconde session est mise en place en septembre 2011. Au total une quarantaine de formateurs-trices ont assuré des sessions pour mille cinq cent stagiaires environ.

Une première rencontre Formation Santé Travail en avril 2011 avait permis de faire un premier bilan, de mesurer l'efficacité de la formation syndicale Santé travail pour améliorer son contenu ou son approche. Fin 2011, début 2012, Solidaires lance trois sessions successives de formations de formateur-trices CHSCT de base afin de répondre notamment à l'évolution des CHSCT dans la FPE et à la Poste ainsi qu'aux besoins de notre développement dans le secteur privé.

Des formations santé et travail, pour toutes et tous

Sont ainsi mis à disposition des Solidaires locaux soixante dix formateurs-trices pour animer des sessions CHSCT dans la plupart des régions. La formation cible pour ces formateurs-trices se fait sur une base de trois jours qui peuvent être complétés par deux jours au choix. En 2012, ce sont environ mille militants de Solidaires qui ont pu suivre ces formations.

En décembre 2012 se sont déroulées les deuxièmes rencontres des formateurs santé travail de décembre 2012 qui ont rassemblé une cinquantaine de participant-es ainsi que plusieurs experts (Sonia Granaux, Philippe Davezies, Marc Loriol, Annie Thebaud-Mony et les cabinets d'expertise Apteis et Cedaet). Il s'agissait à la fois de faire un bilan Santé Travail, contenus, diffusion, déroulement, efficacité dans l'action

syndicale, de discuter des différents apports travaillés dans les solidaires locaux et de commencer à concevoir et mettre en chantier de modules complémentaires pour nos formations en santé travail.

Poursuivre et élargir la construction du réseau

Après débat et validation au comité national de janvier, l'année 2013 permettra aux solidaires locaux qui ne disposent pas (ou plus) de formateurs-trices d'en former. Nous allons faire deux sessions de formations de formateurs-trices: une CHSCT et une équipe syndicale face aux Risques psycho-sociaux. Nous allons aussi construire et élaborer en 2013 deux modules de formations syndicales complémentaires : un sur les cancers et autres atteintes professionnelles à la santé qui intègre notamment les questions de reconnaissance des maladies professionnelles et un second module sur les activités d'enquête du CHSCT (enquête accident du travail, enquête syndicale et expertise CHSCT).

Enfin il y a un enjeu considérable à permettre une meilleure prise en charge collective dans Solidaires des questions de santé au travail. Pour avancer sur cette prise en charge, celle-ci ne doit pas se limiter aux seuls militants en CHSCT.

Un pan de l'histoire ouvrière

Il va donc être construit et mise en place une formation de base ouverte à tous/toutes sur les questions de santé/conditions de travail. Cette formation serait construite sur trois parties: un historique de la santé et des conditions de travail permettant de mettre en perspective les enjeux pour le mouvement ouvrier et les combats passés, puis une partie sur les évolutions du capitalisme et des organisations du travail et leurs conséquences pour la santé et enfin les pistes et les outils d'actions syndicales.

Deux journées « Et voilà le travail » à Limoges et à Lyon en 2012...

Les solidaires du Limousin ont organisé et réussi deux journées d'échanges, de réflexions et de formations syndicales sur la souffrance au travail les 11 et 12 avril 2012. Ainsi environ 70 stagiaires ont répondu présents.

La première journée était construite autour d'intervention suivies de débats sur les nouvelles organisations du travail, les outils syndicaux, les outils juridique et la médecine du travail et le lien entre celle-ci et les équipes syndicales. Elle s'est terminée par une soirée qui a permis à la Compagnie NAJE (N'Abandonne Jamais l'Espoir) de présenter son spectacle de théâtre forum "les impactés" devant plus de 200 spectateurs.

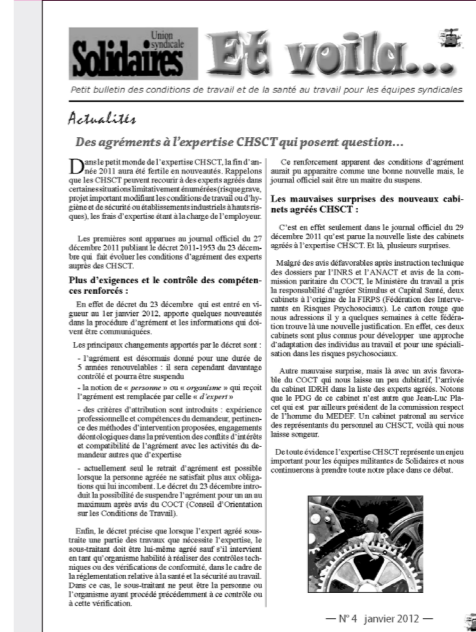
Les stagiaires ont participé la deuxième journée à quatre ateliers animés par les intervenants et un membre de Solidaires sur les thèmes abordés en plénière la veille avant une restitution des travaux des ateliers et la présentation de pistes d'actions syndicales.

Ces deux journées ont permis de nombreux contacts et la dynamique Solidaires est en marche en Limousin et dans le Rhône.

Sont issues de ces journées des propositions de formations syndicales, des initiatives communes aux différents syndicats de Solidaires, des échanges sur le droit d'expression des salariés et sur les actions juridiques collectives.



Un outil pour agir: Le bulletin « Et voilà »



de la question de l'exposition aux pesticides, relaté la journée de travail organisée par Solidaires et consacrée à l'exposition aux ondes électromagnétiques, mise en avant la prise en charge syndicale question centrale des cancers professionnels liés à l'amiante. Nous complétons depuis quelques mois ce bulletin par des fiches pratiques pour les salarié-es pour leur permettre de connaître et de faire respecter leurs droits en matière de santé au travail. Nous avons ainsi publié des fiches sur les registres obligatoires, la déclaration d'un accident de service, l'inaptitude dans le privé ou les procédures de reconnaissance des maladies professionnelles.

Ce bulletin se veut ouvert vers l'extérieur de Solidaires, y compris dans sa diffusion vers d'autres réseaux de syndicalistes ou de chercheurs. Aussi nous informons sur les différentes initiatives universitaires, syndicales ou associatives, colloques ou actions et ouvrons nos pages pour des participations aux nécessaires débats autour des enjeux de la prise en charge des questions de santé et de conditions de travail. Se sont ainsi succédés ces derniers mois Annie Thebaud-Mony, Philippe Davezies, Marc Loriol, Alain Carre, Hélène Adam, Louis-Marie Barnier, Sonia Granaux ou Christine Castejon.

Tous les numéros sont sur le site de Solidaires : <http://www.solidaires.org/rubrique374.html> et diffusés dans les syndicats et fédérations le dernier jour du mois.



photo: Christophe Voisin

Élargir l'espace démocratique !

3 questions à :

«**L'observatoire de la discrimination et de la répression syndicale**»

Louis Marie Barnier, Didier Gelot, Fondation Copernic

Quelles sont les raisons qui ont conduit à la création de l'observatoire de la discrimination et de la répression syndicale et comment cette idée a fait son chemin ?

Le déclic a été la grève de la faim de deux dirigeants de Sud Energie, en décembre 2010, pour mettre en lumière et dénoncer les répressions suite à la grande grève d'EDF les mois précédents. La Fondation Copernic a alors pensé qu'il manquait un outil unitaire face à cette répression qui permette de ne pas laisser isolés des syndicalistes réprimés.

En approfondissant la question, est apparu un fait beaucoup plus criant : comment se fait-il que cette répression syndicale, ces discriminations que nous avons toutes et tous vécues quotidiennement, soient si mal connues, si peu évaluées, si peu mesurées ? La Fondation Copernic, entre autres, aborde depuis des années la question de la représentation syndicale et cite la répression syndicale parmi d'autres causes de la désyndicalisation en France. Comment ne pas intégrer cette situation comme une donnée structurelle des rapports sociaux en France ?

Le droit de se syndiquer est un droit constitutionnel, c'est d'une campagne démocratique que nous avons besoin, intégrant tous les secteurs militants



OBSERVATOIRE DE LA DISCRIMINATION ET DE LA RÉPRESSION SYNDICALES

dans et hors des entreprises. Le rapport de force passe très largement en France par la capacité syndicale de mobiliser les salariés et plus largement les citoyens : dénoncer ce qui les affaiblit concerne tout le monde.

Les organisations syndicales ont déjà investi ce terrain, chacune séparément, parce que leurs militants y sont tous confrontés. François Clerc de la CGT, par exemple, a une longue expérience de dénonciation des discriminations, au point que la méthode qu'il a élaborée, collectivement avec tous les intervenants, soit reconnue comme la « méthode Clerc » devant les tribunaux.

La Fonction publique est aussi lieu de discrimination syndicale et l'investissement de la FSU dans l'Observatoire en est un révélateur. Le réseau des avocats du Syndicat des Avocats de France est très actif, d'autant que notre objectif n'est pas de remplacer l'action des syndicats dans la défense de leurs militants, mais de mettre à jour ce phénomène. Mais quelle perte d'énergie, que chacun travaille dans son coin face à des situations similaires. Et c'est en commun qu'on pourra faire de cette question un enjeu démocratique national.

Qui participe à cet Observatoire et comment pensez-vous qu'il puisse s'élargir à de nouvelles composantes ?

L'observatoire est composé d'une grande partie du mouvement syndical. On retrouve parmi les membres fondateurs Solidaires (qui a joué un rôle essentiel dans la phase initiale), la CGT qui est impliquée par François Clerc, FO représenté par la responsable confédérale en charge des discriminations, la CFTC qui dès le début a montré un vif intérêt à ce projet et nous a aidé dans la préparation du colloque de novembre au CESE, la FSU très impliquée également. A ces structures syndicales on doit ajouter le Syndicat des avocats de France, qui suit ces questions, et le Syndicat de la magistrature qui a délégué un de ses responsables national. L'UNSA qui a été contacté devrait rejoindre l'équipe fondatrice. Nous avons plus de difficulté à joindre la CFDT, mais notre volonté est de regrouper le maximum de forces et nous ne désespérons pas d'y parvenir.

Au delà de ces forces syndicales nous espérons regrouper également certaines associations dont le champ d'action rejoint celui de l'Observatoire. Nous pensons à la LDH et pourquoi pas à Amnesty International qui se battent pour les droits de l'Homme et du citoyen. Mais plus largement nous voulons susciter, par le biais des organisations syndicales, la remontée de témoignages afin d'alimenter ainsi une base de données nationale, mais aussi favoriser les initiatives locales de rencontres.

Cette initiative trouve aussi des relais dans les régions. À Lille un observatoire local a vu le jour dans la logique de l'Observatoire national. Il regroupe syndicats (dont Solidaires), chercheurs et associations et a déjà tenu une journée de travail en novembre 2012 et propose une seconde rencontre en janvier 2013.

Quels sont les objectifs pour les mois qui viennent ?

Notre premier objectif est de structurer dans la durée l'observatoire, ce qui veut dire lui donner un statut légal. Nous travaillons également à la mise en place d'un site internet, une publication régulière sous forme de 4 pages et éventuellement un premier rapport annuel pour fin 2013 qui sera validé par un comité de parrainage composé d'experts de haut niveau des relations professionnelles. Retenez aussi dès maintenant que fin 2013, nous comptons organiser deux journées de rencontres sur ce thème.

Nous espérons ainsi pouvoir servir d'outil d'échanges et de débats au sein du mouvement syndical par la publication de cas de répression avérée et de lutte ayant abouties à la reconnaissance de la discrimination que subissent quotidiennement les syndicalistes combattifs. Nous voulons élargir l'espace démocratique dans la société, le syndicalisme en est un des piliers, le droit de se syndiquer doit être respecté.

TPE : les leçons d'un scrutin...



En décembre dernier, pour la première fois les travailleurs/ses des entreprises de moins de 11 salarié-es pouvaient exprimer leur préférence syndicale. Sans surprise, la participation fut faible (10,38%).

La raison essentielle est l'absence de présence syndicale dans l'immense majorité de ces entreprises, qui renvoie aux insuffisances des organisations syndicales, certes, mais surtout à l'absence de droits, à une répression antisyndicale très forte. Les choses doivent changer, pour que la participation à un scrutin de ce type progresse, mais surtout pour que ces salarié-es disposent des moyens de se défendre.

Ce vote ne donnait aucun droit supplémentaire aux salarié-es. Solidaires avait demandé que ce scrutin permette d'avoir des délégué-es et les mêmes droits que dans les autres entreprises. Nous maintenons cette revendication !

De nombreux problèmes pratiques ont été dénoncés tout au long du processus électoral : non inscription de beaucoup de salarié-es, difficultés techniques pour le vote par Internet, critères d'électorat très discutables, réception tardive du matériel de vote...

Les rapports de force intersyndicaux

Le taux de participation relativise beaucoup l'exploitation des chiffres, mais on ne peut pas, non plus, les nier ! Solidaires recueille 4,75%. Ce score est plus haut que lors des élections prud'homales de 2008 où nous avions recueilli 3,81% des voix. Mais la comparaison est très aléatoire : le corps électoral n'est pas du tout le même, le nombre d'inscrits et de votant-es peu comparable (environ 460 000 suffrages exprimés pour les TPE, dix fois plus pour les prud'homales).

Si on ne calcule les pourcentages que sur les organisations nationales et interprofessionnelles, les résultats sont les suivants : CGT 32,99 - CFDT 21,51 - FO 17,03 - UNSA 8,21 - CFTC 7,29 - Solidaires 5,31 - CAT 2,67 - CGC 2,59 - CNT 2,38.

Ces écarts montrent le chemin qu'il nous reste à parcourir pour peser au niveau nécessaire pour influencer sur le cours de choses. Mais compte tenu du nombre réel de votant-es, ils montrent aussi que tout est possible si nous nous donnons les moyens de nous implanter et nous développer, dans l'ensemble du salariat. Car, 0,4% des salarié-es des Très Petites Entreprises ont voté Solidaires, mais aussi seulement 2% pour la CFDT ou 3% pour la CGT.

Toujours en comparaison des élections prud'homales de 2008 (et toujours avec les réserves sur le niveau de pertinence de cette comparaison), l'ordre et le rapport de forces entre CGT, CFDT, FO sont sensiblement les mêmes, tout comme le rapport entre ces trois organisations et les autres. L'UNSA progresse, tandis que la CFTC régresse.

Donnons-nous les moyens de nos ambitions de transformation sociale !

Il y a une adéquation indéniable entre le nombre de syndiqué-es et d'implantations d'une organisation syndicale et le score électoral. Plus important encore, ceci est vrai par rapport aux capacités d'action nationale, donc aux possibilités de peser réellement pour que les choses changent ! De ce point de vue nos exigences sont grandes (et justes !). Le développement dans le secteur privé, la mise en place de plans de travail dans toutes nos structures (sections, syndicats, fédérations, Solidaires locaux), le renforcement des moyens dédiés au développement, un plus grand appui des structures professionnelles aux Solidaires locaux, sont nécessaires si nous voulons nous donner les moyens de nos ambitions.

Nous voulons un profond changement de société, nous disons que cela passe par un mouvement social puissant et un affrontement direct avec le patronat, les institutions financières, le pouvoir politique. Notre syndicalisme exige, avec raison, que tout ceci soit porté par la base. Alors, prenons les moyens de nos ambitions sociales !

Toutes les questions interprofessionnelles doivent être débattues dans nos fédérations et syndicats ; c'est là que nous décidons nos orientations et notre politique : l'interprofessionnel doit donc y trouver une place majeure.

Le renforcement des Solidaires locaux est indispensable pour réussir nos campagnes nationales, appuyer les luttes, poursuivre notre développement : les organisations professionnelles (nationales et locales) doivent donc dégager les moyens nécessaires : temps militant, finances, liens entre les syndiqué-es et les structures interprofessionnelles...

L'activité interprofessionnelle doit être une chose normale pour chaque militant-e d'un syndicat Solidaires. La formation syndicale joue un rôle important mais ceci doit s'accompagner de mesures simples : par exemple, que chaque mandaté-e d'un syndicat Solidaires consacre une partie de son temps de délégation à l'interprofessionnel. Ainsi, un-e élu-e CE, DP disposant de 4 jours tous les deux mois pourrait utiliser une de ces journées pour une activité interprofessionnelle (cela peut être au sein du Solidaires local, mais aussi de sa section, de son syndicat).

infos solidaires

Solidaires et l'international

— Du 22 au 24 mars, l'Union syndicale Solidaires organise une **rencontre syndicale internationale**. Des délégations de plusieurs pays européens, mais aussi d'Afrique, d'Amérique, d'Asie seront présentes à Saint-Denis. C'est une étape importante dans l'avancée du travail international menée ces dernières années. Nous y reviendrons dans le prochain journal.

— L'édition 2013 du **Forum Social Mondial** se tient à Tunis, du 26 au 30 mars. La délégation Solidaires, composée de représentant-es de nombreuses organisations nationales, de Solidaires départementaux et du Secrétariat national, animera plusieurs débats. Plusieurs d'entre eux sont co-organisés avec d'autres syndicats dans le cadre des réseaux que nous avons constitué (Rails Sans Frontière, Réseau européen contre la commercialisation et la privatisation de la santé et de la protection sociale, coordination des centres d'appel, etc.)

— Une rencontre altermondialiste est prévue début juin à Athènes. L'**Alter Summit** aura lieu les 7 et 8 juin à Athènes. Solidaires y sera représentée.

Chaque mois paraît le bulletin international de Solidaires : <http://orta.pages-perso-orange.fr/solidint/bulletins/bulletins.htm>

Journées intersyndicales Femmes 2013

Les journées intersyndicales femmes se tiendront le lundi 25 et le mardi 26 mars 2013 à la Bourse du travail (85 rue Charlot - Paris-75003). Elles sont organisées par Solidaires, la Cgt et la Fsu. Au programme : femmes et austérité en Europe ; corps, images de soi, publicités sexistes ; stéréotypes et égalité professionnelle ; femmes face à l'extrême droite. Pour vous inscrire : **contacter votre syndicat ou le CEFI-Solidaires** (cefi@solidaires.org).

amoindrie par le désengagement de plusieurs pays (Canada, Russie et Japon) et l'absence de ratification des USA. Pour les autres, la révision des engagements de réduction de GES est renvoyée à 2014 et le principe de marché carbone est reconduit. Au final, ces pays représentent moins de 20% des émissions de GES. Le prochain sommet se tiendra en novembre 2013 en Pologne, pays qui a le plus freiné les négociations à Doha.

Les Nouveaux Chiens de garde font leur DVD

Plus de 220 000 entrées — l'une des meilleures fréquentations de ces cinq dernières années pour un documentaire (hors documentaires animaliers) —, 300 débats publics en présence des auteurs et réalisateurs du film, des animateurs d'Acrimed (observatoire sur les médias) et de quelques autres : le remarquable succès du film « **Les Nouveaux Chiens de garde** » mérite d'être conforté à travers la diffusion du DVD. Avec force et précision, le film pointe la menace croissante d'une information produite par des grands groupes industriels du Cac40 et pervertie en marchandise. Formulaire de commande avec paiement en ligne : www.acrimed.org/article3943.html ou via bon de commande : www.acrimed.org/article3944.html.



Campagne « Droit de vote 2014 »

Face aux attermoissements du gouvernement sur le droit de vote des étrangers aux élections locales, le Collectif droit de vote regroupant associations, syndicats et partis, a lancé en décembre 2012 un Appel national " **Droit de vote 2014** " qui a recueilli plus de 10 000 signatures jusqu'à présent. Signez et faites signer cet Appel pour démontrer la volonté majoritaire de voir ce droit élémentaire reconnu aux étrangers. Signature en ligne sur le site : www.droitdevote2014.org

Doha : un sommet climat ensablé !

Sous l'égide de l'ONU, le sommet s'est tenu fin 2012 au Qatar... l'état au taux d'émission de gaz à effet de serre (GES) le plus élevé de la planète ! Après des négociations douloureuses, un accord très insuffisant a été conclu en dernière minute. La stratégie et les conditions du financement du fonds vert sont renvoyées à plus tard sans calendrier. Le seul élément positif est la reconduction pour 8 ans du protocole de Kyoto dont les mesures s'achevaient fin 2012. Néanmoins, cette décision est largement

Expressions solidaires

Journal édité par l'Union syndicale Solidaires
Rédaction : 144 bd de la Vilette
75 019 Paris

Téléphone : 01 58 39 30 20
Fax : 01 43 67 62 14
contact@solidaires.org

Directrice de publication : Annick Coupé

N° CPPAP : 1 008 S 05397
Dépôt légal : à parution

Imprimerie : Rotographie, Montreuil-sous-Bois (93)



Graphisme : Atelier Du Bonjour